

Foire aux questions

Participation et logistique générale

1. **Faut-il s'inscrire aux séances de méditation et/ou aux Journées de Pleine Conscience?**

Oui. Veuillez remplir le formulaire d'inscription pour l'activité de votre choix

Groupe de méditation - Hôpital St-Mary - Dre Lamarre & IPCAM

1. **Faut-il s'inscrire au groupe de méditation du mercredi (Hôpital St-Mary & IPCAM) ?** ^[1]

Oui. Veuillez compléter [le formulaire d'inscription](#) ^[2] et faire remplir un [Billet de référence](#) ^[3] par un professionnel de la santé.

2. **De quels spécialistes acceptons-nous les références?**

Sans être exhaustif, de tout spécialiste de la santé et des services sociaux : Médecin, psychiatre, psychologue, psychothérapeute, travailleur social, infirmier/ère, ergothérapeutes, etc.

Ateliers et formations

1. **Je me suis inscrit(e) à un atelier et je n'ai pas reçu de courriel de confirmation. Suis-je inscrit(e)?**

Oui. Si vous avez soumis le formulaire, vous avez vu une page de confirmation sur votre écran. Par ailleurs, si vous n'avez pas fait d'erreur en inscrivant votre courriel dans le formulaire, un message vous a été envoyé automatiquement lorsque vous avez soumis le formulaire. Vérifiez dans votre boîte de courriels "Indésirables" (pourriels, spam). Pour éviter que cela se produise, ajoutez l'adresse "inscriptions @ mpcmontreal.org" à vos contacts.

2. **Puis-je payer les ateliers et les retraites par Paypal?**

Oui, en prenant soin de choisir le bon bouton de paiement, c'est-à-dire celui qui est dans la page de description de l'atelier ou la page du formulaire d'inscription. Vous serez avisé par courriel du moment où ce bouton sera affiché; généralement le jour du premier cours. Vous n'avez pas besoin d'avoir un compte Paypal. Regardez attentivement et vous verrez un lien pour payer avec une carte de crédit.

3. **Quelles sont les modalités de paiement ?**

Voir cette page : [Paiement, annulation et remboursement des ateliers](#) ^[4], qui sont basées sur les règles de [l'Office de la protection du consommateur](#) ^[5].

4. Est-ce que les ateliers Soigner en Pleine Conscience sont accrédités par un organisme professionnel?

Pour le moment, les ateliers Soigner en Pleine Conscience donnent droit à des unités de formation continue (20 unités / 20 hres de formation) attribuées par Médecins Francophones du Canada et accordées à tous les participants qui en feront la demande.

5. Est-ce qu'un certificat de formation et des reçus d'impôt sont remis aux participants ?

Une attestation de formation est remise à la fin de l'atelier. L'IPCAM ne peut pas émettre un reçu officiel pour fin d'impôt pour un atelier parce que votre paiement n'est pas un don; vous recevez un service en échange. Par contre, un reçu de l'IPCAM peut être obtenu sur demande afin de vous permettre de demander un remboursement de vos assurances ou de votre employeur si vous y avez droit.

MPC & IPCAM, 6000 Côte-des-Neiges, Suite 110-115, Montréal, Qc, H3S 1Z8
514-272-2832 - info@mpcmontreal.org

URL source: <http://mpcmontreal.org/?q=fr/faq>

Liens

[1] <http://www.mpcmontreal.org/?q=fr/node/734>

[2] <http://www.mpcmontreal.org/?q=fr/node/1539>

[3]

<http://www.mpcmontreal.org/sites/pleineconscience.org/files/FICHIERS/Billet%20de%20re%CC%81fe%CC%81rence%>

[4] <http://mpcmontreal.org/?q=fr/modalites>

[5] <http://www.opc.gouv.qc.ca/commercant/secteur/cours/>